



Société française d'héraldique & de sigillographie

Titre La cassette reliquaire du bienheureux Jean de Montmirail

Auteur Alain-Charles DIONNET

Publié dans Revue française d'héraldique et de sigillographie
(ISSN: 1158-3355)

Tome/année Tome 65 (1995)

Pages 89-107

Pour citer cet article Alain-Charles DIONNET, « La cassette reliquaire du bienheureux Jean de Montmirail », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, tome 65, 1995, p. 89-107

LA CASSETTE RELIQUAIRE DU BIENHEUREUX JEAN DE MONTMIRAIL

par Alain-Charles DIONNET

L'un des principaux intérêts d'une exposition est de révéler des œuvres anonymes ou restées dans l'obscurité. La rétrospective sur *L'Œuvre de Limoges. Émaux limousins du Moyen Age*, présentée successivement au musée du Louvre (du 23 octobre 1995 au 22 janvier 1996) et au Metropolitan Museum of Art de New York (du 4 mars au 16 juin 1996), l'a illustré de manière exemplaire, tandis qu'un colloque international, organisé en hommage à Mme Marie-Madeleine Gauthier ¹, a permis de débattre des découvertes et déductions.

Réunies en un seul lieu, les pièces émaillées les plus remarquables ou les plus significatives nous ont restitué l'évolution de cet art, des ateliers de Conques (vers 1100) aux réalisations du XIV^e siècle. Des approches typologiques, telles que la vogue héraldique sur ce support, thème qui a bénéficié dans le catalogue d'une introduction de Michel Pastoureau ², ont tempéré ce parcours chronologique.

Parmi les œuvres armoriées retenues figurait une cassette exceptionnelle tant par ses dimensions — deux fois la longueur du coffret de saint Louis conservé au Louvre — que par son dépôt pluriséculaire dans un trésor monastique. Bien qu'elle constitue pour l'histoire de l'héraldique une source figurée de première importance, elle est demeurée méconnue jusqu'à nos jours. L'incertitude quant à sa destination initiale, la difficulté d'interprétation et d'identification de certaines de ses armoiries, ainsi que sa datation hypothétique l'expliquent probablement.

Jean de Montmirail et son culte au XIII^e siècle

Ce coffret, conservé dans l'église Saint-Sébastien de Longpont ³, sert de réceptacle aux ossements de Jean de Montmirail. Né vers 1165 d'un puissant lignage chevaleresque qui possédait les seigneuries de Montmirail et de La Ferté-Gaucher dans la Brie champenoise, allié par sa mère aux seigneurs d'Oisy vicomtes de Meaux, châtelain de Cambrai par héritage maternel, il fut un des compagnons favoris de Philippe Auguste, dont il avait sauvé la vie à la bataille de Gisors, jusqu'à ce qu'il eût décidé de renoncer à sa femme et de se retrancher du monde ⁴. C'est aux alentours de 1209 qu'il choisit d'entrer à Longpont, abbaye cistercienne du

¹ Directeur de recherche honoraire au C.N.R.S., Marie-Madeleine Gauthier, qui a été conservateur en chef à la Bibliothèque nationale et a enseigné dans les universités de Princeton et de Paris IV-Sorbonne, a fondé le Corpus des émaux méridionaux qui se consacre au recensement et à l'étude des émaux champlevés depuis la mémorable exposition du musée municipal de Limoges en 1948 (*Émaux limousins des XII^e, XIII^e, XIV^e siècles*, Paris, 1950) : Marie-Madeleine Gauthier, *Émaux du Moyen Age occidental*, 1^{re} édition, 1972, 2^e éd., Fribourg, 1973; Marie-Madeleine Gauthier et Geneviève François, *Émaux méridionaux, catalogue international de l'œuvre de Limoges*, I, *L'Époque romane*, Paris, 1987; II, *L'École de Limoges, 1190-1216*, à paraître; III à V, en préparation.

² Michel Pastoureau, « Présences héraldiques sur les émaux médiévaux », dans *L'Œuvre de Limoges. Émaux limousins du Moyen Age [Exposition. Paris, 1995-96]*, p. 339-342.

³ Aisne, arrondissement Soissons, canton Villers-Cotterêts.

⁴ Les sceaux de Jean sont connus par deux empreintes : voir les moulages des Archives nationales D 5286 et D 5287; c'est à tort que le D 5288 lui a été attribué puisqu'en fait il s'agit de celui de son fils aîné Jean II. Ceux de sa femme Helvide de Dampierre sont aussi au nombre de deux : F 5510 et F 5511. Ce dernier, appendu sur un

Vermandois fondée en 1132, et alors en reconstruction. L'ancien seigneur de Montmirail, désormais surnommé Jean l'Humble, y mourut en 1217⁵. Dès son inhumation, une série de guérisons miraculeuses se produisait autour de sa dépouille; aussi fut-il décidé de transférer ses restes du cimetière commun des religieux au cloître. La dédicace de la nouvelle église⁶, en présence du jeune roi Louis IX et de la reine Blanche sa mère (octobre 1227), fournissait le prétexte à cette translation. Vénéré localement comme un saint, son procès de canonisation était entrepris peu après⁷. Pour en accélérer l'issue, mais surtout dans le but de magnifier la lignée des Montmirail, son fils Mathieu instituait une rente pour l'entretien des cierges sur sa tombe⁸, tandis que l'abbé demandait l'assentiment du chapitre général afin que la famille puisse élever un tombeau dans l'abbatiale⁹. Placé près du maître autel, celui-ci fut réalisé rapidement, grâce à la sœur de Mathieu, Marie veuve d'Enguerran III sire de Coucy; leur père pouvait s'y voir représenté sous deux conditions différentes, celle du « Seigneur (...) [avec] son escuçon un Lyon d'or rampant en champ de gueule qui estoient plustost en couleur qu'en relief (...), et [celle] d'humble Religieux¹⁰. » Cette deuxième translation de sa dépouille dut intervenir vers 1253.

Le reliquaire, mentions et vicissitudes

Bien que ces démarches fussent poursuivies par son petit-fils, son procès n'aboutissait pas. En revanche, comme la dévotion qui lui était rendue croissait, la famille et les cisterciens décidèrent de procéder à une troisième translation dont on ignore, là encore, précisément la date. Il est vraisemblable de la placer au cours du dernier tiers du XIII^e siècle¹¹. Toujours est-il que c'est durant cette cérémonie solennelle que la cassette armoriée qui nous occupe semble être apparue à Longpont, même si le plus ancien témoignage de son existence ne remonte qu'au XVII^e siècle. Ce n'est en effet que dans le procès-verbal de 1639, relatif à la reconnaissance des restes du bienheureux, qu'on lit la mention d'une longue caisse de bois placée dans une armoire de la sacristie parmi diverses reliques de saints¹². La raison de cette première indication découlait d'un regain d'intérêt envers Jean de Montmirail, dont les reliques avaient survécu aux pillages des guerres de Religion. De nouveau, la communauté allait s'efforcer

acte de 1215, la représente assise, ce qui témoigne du rôle prépondérant qui lui est dévolu depuis le retrait volontaire de son mari. Voir Pierre Pacaud, « Le sceau de Basile de Glisolles », dans *R.F.H.S.*, t. 64, 1994, p. 91-103.

⁵ La source la plus sûre relative à la vie de Jean de Montmirail est l'ouvrage de Jean-Baptiste Machault, *Histoire du B. Jean, seigneur de Montmirel...*, Paris, 1641, qui s'appuie sur une *Vita* écrite vers 1230; voir aussi du P. Anselme Dimier, « Le bienheureux Jean de Montmirail, moine de Longpont », dans *Mémoires de la Fédération des sociétés savantes de l'Aisne*, t. 7, 1960-61, p. 182-191.

⁶ Sur cet édifice qui rompt avec les principes architecturaux définis par saint Bernard, Caroline Astrid Bruzelius, *L'apogée de l'art gothique : l'église abbatiale de Longpont et l'architecture cistercienne au début du XIII^e siècle*, Cîteaux, 1990 (1^{ère} édition, 1979), et *Congrès archéologique de France*, 1994.

⁷ Abbé Louis-Victor Pécheur, *Annales du diocèse de Soissons*, Soissons, 1865, t. 3, p. 255.

⁸ Acte de Mathieu seigneur d'Oisy, juin 1252 : transcription avec mention du sceau dans Antonio Muldrac, *Compendiosum abbatiae Longipontis...*, Paris, 1652, p. 267. Deux de ses empreintes sont connues : sur un acte de 1228 en tant que seigneur de La Ferté-Gaucher (moulages S 1174 et 1174 bis) et comme châtelain de Cambrai sur un acte de 1258 (moulages F 5512 et 5512 bis).

⁹ Joseph-Marie Canivez, *Statuta capitulorum generalium ordinis cisterciensis*, Louvain, 1934, t. 2, p. 394.

¹⁰ Description de la sépulture en 1641 dans Machault (cit. n. 5), p. 304, nous permettant de connaître les couleurs de leurs armoiries avant que toutes traces de polychromie ne disparaissent, et relevé graphique de Louis Boudan pour Gaignières, voir *Les tombeaux de la collection Gaignières...*, éd. Jean Adhémar et Gertrude Dordor, Paris, 1974, t. 1, n° 64.

¹¹ Au moins après la mort de Marie dame de Coucy inhumée à ses côtés en 1272. ou après 1277, date de la charte d'Enguerran IV renouvelant la fondation de son oncle : voir Machault (cit. n. 5), p. 309.

¹² *Ibid.*, p. 405. Examen conduit par Simon le Gras, évêque de Soissons, le 21 mai 1639. Le procès-verbal précise que les liens de fer rivés dont on avait cerclé la châsse furent alors brisés.

d'obtenir la canonisation de ce pieux devancier. La châsse qui renfermait, avec ses ossements, des sceaux appendus à des lambeaux de chartes destinés à les authentifier, fut examinée et une hagiographie rédigée¹³. Au cours d'un deuxième examen, en 1657, où on signala la présence de superbes écussons sur ses parois, elle fut déposée dans une châsse plus grande en bois doré, suspendue à la voûte du tombeau¹⁴. Après une troisième reconnaissance (1697) qui nous apprend que l'ancienne serrure de la cassette n'existait déjà plus¹⁵, on paraît s'en être désintéressé jusqu'à la Révolution.

Inventoriée parmi le mobilier à la fermeture du monastère en 1791, la châsse dorée fut promise à la vente et à la dispersion qui menaçaient l'ensemble des reliques en 1793. Elle parvint toutefois à échapper à ce sort grâce à un ancien convers de Longpont qui, devenu maire, la sauva en l'enterrant dans les caves de l'abbaye, au moment où la démolition des bâtiments conventuels et de l'église commençait¹⁶. En 1804, la « cassette longue » réapparut et fut placée dans ce qui faisait dorénavant office d'église paroissiale. Au souvenir du bienheureux, ravivé une ultime fois (ouvertures du reliquaire en 1839 et en 1845), vint se combiner le mouvement du « gothique retrouvé » qui se caractérisait par un engouement pour les vestiges médiévaux. Le dépositaire de la cassette et l'évêque de Soissons décidèrent donc, après en avoir fait retirer les reliques, de la confier à un restaurateur parisien en 1855. Celui-ci la consolida « sans que la forme, la nature ou la décoration en aient été changées en quoi que ce soit » ; dans le même temps, les chartes scellées qui s'y trouvaient furent soumises aux « gardiens des Archives et des Sceaux de l'Empire qui les ont tenues pour appartenir à l'époque de saint Louis¹⁷. » Cette restauration entraîna l'intérêt d'antiquaires locaux qui lui consacrèrent ses premières notices archéologiques¹⁸ ; en 1901, elle était classée parmi les monuments historiques¹⁹.

Alors que son contenu était enfin vénéré pour saint et que son enveloppe matérielle était désormais estimée des érudits, elle dut subir les néfastes conséquences de la contre-offensive française de 1918 : la châsse fut éventrée et la cassette profanée sans néanmoins attenter à l'intégrité des reliques²⁰. Le couvercle de la cassette qui avait été séparé fut refixé tandis que quelques bandes d'encadrement furent remplacées²¹.

¹³ Efforts encore vains puisque son culte ne fut approuvé qu'en 1891 et ne fut officialisé pour le diocèse de Châlons qu'en 1908, d'après RR.PP. Baudot et Chaussin, *Vie des saints et des bienheureux...*, Paris, vol. 9, 1950, p. 615. Sur les authentiques, voir Robert-Henri Bautier, « Notes sur des usages non diplomatiques du sceau », dans *R.F.H.S.*, t. 60-61, 1990-1991, p. 127-139.

¹⁴ G. Larigaldie, *Chevalier et moine ou Jean de Montmirail, connétable de France*, Paris, s. d. [1909], p. 156 : citation du procès-verbal de 1657 conduit par le nouvel évêque de Soissons, Charles Bournon.

¹⁵ Abbé A.-E. Poquet, *Monographie de l'abbaye de Longpont...*, Paris, 1869, p. 72.

¹⁶ Pécheur (cité n. 7), t. 8, p. 214. Il est à noter que trois décennies avant que l'église ne subisse une destruction partielle, elle était décrite comme « un des beaux vaisseaux du Royaume (...) bâtie dans un grand goût », Abbé Claude Carlier, *Histoire du Duché de Valois*, Paris, 1764, p. 488.

¹⁷ D'après une copie manuscrite de l'unique procès-verbal de clôture de la châsse en 1859 par Mgr de Garsignies (Arch. privées, Longpont). Je remercie le comte et la comtesse Anne-Pierre de Montesquiou pour leur accueil chaleureux et pour les informations qu'ils ont bien voulu me donner.

¹⁸ « Cet objet est d'un prix inestimable sous tous les rapports », Abbé Boitel, *Histoire du Bienheureux Jean, seigneur de Montmirail*, Paris, 1859, p. 486.

¹⁹ Arrêté du 17 juin 1901. Documentation des objets mobiliers, Direction du patrimoine.

²⁰ « Cette caisse, sans couvercle, jetée après avoir été ouverte à terre (...) renfermait les ossements encore enveloppés dans un linge blanc (...). Nous [l']emportâmes sans y rien ajouter, ni enlever » : attestation du capitaine Dole en mission de reconnaissance après le départ des Allemands (août 1918), suivie de la constatation de « l'absence des chartes antiques (sauf une) » par le curé de Longpont. 12 septembre 1919 (Arch. privées, Longpont).

²¹ *L'Œuvre de Limoges...* (cité n. 2), cat. 134.

Ces développements d'ordre historique et documentaire soulignent la singularité de ce coffret : celle d'être restée dans le même lieu de conservation depuis la fin du XIII^e siècle, sans que nous soyons assurés pour autant des circonstances initiales de son dépôt dans le trésor de Longpont.

Description de la cassette

Par ses dimensions, 71,7 cm de long sur 17,5 cm de large et 15 cm de hauteur, ce coffret oblong justifie à bon droit son qualificatif ancien de « cassette longue » (fig. 1). Un revêtement de peau de couleur rouge le tend à l'extérieur tandis qu'à l'intérieur le bois blanc laisse voir les ais qui le constituent. Ses arêtes sont renforcées de lamelles de cuivre embouti, estampées de rosettes et fixées par de petits clous à tête ronde dont beaucoup manquent. Son couvercle plat, légèrement en saillie, est muni d'une unique poignée à charnière. Elle se ferme grâce à une applique émaillée en forme de dragon couché prenant dans sa gueule un morillon articulé qui s'introduit dans la serrure (fig. 2); celle-ci ayant disparu comme nous l'avons vu depuis au moins la fin du XVII^e siècle, seul demeure un large anneau décoré d'un motif ondulé, en réserve, ponctué d'émail rouge (de fabrication moderne semble-t-il ²²), qui enserre des sceaux épiscopaux authentifiant au fil du temps sa qualité de reliquaire ²³ (fig. 3).

Cinquante médaillons d'émaux subsistent aujourd'hui sur les cinquante-trois éléments circulaires originaux ²⁴. Encerclés de gros clous dorés, ils s'enchaînent en quinconces sur le flanc antérieur et sur le couvercle, et sont posés par jeux de cinq sur les côtés et sur le flanc postérieur. On en décompte respectivement deux fois seize, deux fois cinq (deux manquent sur le côté droit) et onze (dix de nos jours). De tous ces disques aux diamètres variant de 3,4 à 4,5 cm, trente-trois sont percés de deux trous de fixation, vingt de trois. Leur décor est toujours héraldique. Les écus armoriés affectent pour la plupart la forme triangulaire classique, mais certains présentent un contour un peu curviligne; ils sont accostés de rinceaux en forme de double spire qui se détachent sur des aires d'émail principalement bleu. Quatre de ces médaillons, disposés sur le bandeau médian du couvercle, se distinguent par un écu en relief.

Un tel arrangement géométrique de ces parements d'émaux se conforme à la composition traditionnelle des médaillons inscrits sur les cassettes, coffrets ou châsses du XII^e siècle, il ne saurait donc être un critère de datation. Cependant, la comparaison avec les autres coffres armoriés parvenus jusqu'à nous — celui du Louvre daté de 1236 par Hervé Pinoteau ²⁵, celui d'Aix-la-Chapelle daté de 1258 par J.-B. de Vaivre ²⁶, et celui de Goluchów antérieur à

²² Mentionnée dans le dossier de classement de 1901, cette plaque de serrure émaillée est peut-être un pastiche des années 1855. Les photographies qui illustrent cet article, aimablement communiquées par G. François (Corpus des émaux méridionaux), ont été prises en 1960, période où la plaque avait été momentanément retirée.

²³ Les trois cachets actuellement lisibles sont ceux de Pierre-Louis Péchenard, évêque de Soissons, qui les apposa après la clôture consécutive à la profanation de 1918; ses armes étaient *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois martin-pêcheurs au naturel, celui de la pointe posé sur deux rameaux de sinople en sautoir* : Comte de Saint-Saud, *Blasons, sceaux et devises des archevêques et évêques français de 1906*, Vannes, 1907, p. 24.

²⁴ Leur nombre varie selon les auteurs : quarante-neuf dans Poquet (cité n. 15), p. 72; cinquante-trois dans Abbé Corneaux, *Longpont et ses ruines*, Soissons, 1879, p. 102 et dans Ernest Rupin, *L'Œuvre de Limoges*, Paris, 1890, p. 442; mais cinquante dans Larigaldie (cité n. 14), p. 157. La fiche descriptive, plus que succincte, du dossier administratif de classement indique cinquante-trois médaillons; il ne semble pas que des photographies anciennes existent (Documentation des objets mobiliers, Direction du patrimoine).

²⁵ Hervé Pinoteau, « La date de la cassette de saint Louis : été 1236 ? », dans *Cahiers d'héraldique*, IV, 1983, p. 97-130, et, en dernier lieu, *L'Œuvre de Limoges...* (cité n. 2), cat. 124.

²⁶ Jean-Bernard de Vaivre, « Le décor héraldique de la cassette d'Aix-la-Chapelle », dans *Der Aachener Kunstblätter*, n° 45, 1974, p. 97-124.

1266 ²⁷ — ainsi que la présence des armoiries d'Alphonse frère du roi Louis IX, créées à la Pentecôte 1241, nous donnent déjà des indices chronologiques. Sur ces cinquante médaillons, nous avons vingt-deux armoiries différentes, mais on peut estimer que seulement quinze écus « différenciés » apparaissent : le graveur a dû considérer comme accessoires l'adjonction d'une bande, d'un chef, etc., ou la transformation d'un bandé en barré par l'inversion du poncif qui lui servait de patron. On se rendra mieux compte de leur disposition et de la numérotation qu'on leur a assignée en se reportant au schéma (voir l'annexe).

Ainsi :

- Neuf médaillons sont ornés *d'azur semé de fleurs de lis d'or* (médaillons n° 3, 4, 21, 22, 23, 30, 35, 41 et 51);
- sept le sont d'un *burelé* ou *fascé d'argent et d'azur*, ou *d'azur et d'argent*, dont la moitié *brisé d'un lambel* ou *d'une bande de gueules* (n° 10, 13, 14, 19, 20, 24 et 49);
- six autres portent un *parti d'azur semé de fleurs de lis d'or* [quatre fleurs de lis en fait] *et de gueules semé de châteaux d'or* [deux en fait] (n° 2, 5, 34, 38, 43 et 46);
- quatre ont les armoiries *de gueules à trois châteaux d'or* (n° 9, 29, 31 et 40);
- trois ont un *parti d'azur au lion d'or et d'un coticé d'or et de gueules* [quatre ou cinq cotices] (n° 6, 33 et 44);
- trois sont *d'or à trois bandes*, ou *barres*, *d'azur à la bordure de gueules* (n° 1, 28 et 36);
- trois portent un *coticé d'or et de gueules* dont un *en barre* (n° 12, 17 et 45);
- trois portent *de vair plain*, un *brisé d'une barre* (n° 25, 32 et 39);
- deux sont ornés d'un *palé*, l'un *d'or et de gueules*, l'autre *d'or et d'azur* (n° 7 et 53);
- deux portent un *chevronné d'or et de gueules* (n° 42 et 48).

Enfin huit médaillons reproduisent des armoiries isolées :

- *échiqueté d'or et d'azur*, *à la bordure de gueules* (n° 8);
- *d'azur au lion d'or* (n° 11);
- *de gueules à quatre pals d'or*, *au chef de sable chargé de trois besants d'or* (n° 15);
- *de gueules à trois croissants d'argent* (n° 16);
- *d'or à la croix ancrée de gueules* (n° 18);
- *fascé-ondé d'argent et de gueules* (n° 27);
- *de vair à trois fascés de gueules* (n° 37);
- *d'azur à deux fascés d'argent*, *au chef du même chargé d'un lion issant d'or* [sic] (n° 47).

Les hypothèses en présence

Que penser du décor exclusivement héraldique de cette cassette ? En se fiant à sa localisation et à sa fonction hagiologique, le premier auteur à l'avoir décrite, l'abbé Poquet, s'était contenté de mettre en avant la parenté supposée du bienheureux avec la famille royale — l'assertion n'était fondée sur aucun document — et d'énumérer les personnages susceptibles de figurer sur ses flancs. Autour des armes de saint Louis, de sa mère Blanche de Castille, de sa femme Marguerite de Provence et de son frère Alphonse de Poitiers, il reconnut celles du sire de Montmirail, de membres de sa parentèle et des principaux « féodaux » du Nord de la France : le comte de Flandre, le comte de Soissons, le comte de Valois, etc. ²⁸. Cette hypo-

²⁷ Disparu depuis la Deuxième Guerre mondiale, il est rapidement décrit dans Emile Molinier, *Collections du château de Goluchów. Objets d'art du Moyen Age et de la Renaissance*, Paris, 1903, n° 156; notations héraldiques dans Pinoteau (cité n. 25), p. 106 — où l'auteur propose pour ce coffre une fourchette de dates comprise entre 1248-1266 —, et dans Francis Salet, « Emblématique et histoire de l'art », dans *Revue de l'art*, n° 87, 1990, p. 13-28, note 15.

²⁸ Poquet (cité n. 15), p. 73-74. Dix-sept écus ne sont pas identifiés. Il est à noter que certaines armoiries sont « malmenées », par exemple les médaillons n° 6, 33 et 44 qui sont lus « mi-partis de Montmirail et de gueules à six chevrons d'or qui est Jean de Braine », afin de servir sa démonstration.

thèse lignagère, reprise jusqu'à l'exposition du Louvre sans avoir été discutée ²⁹, postulait implicitement que les écus qui ornaient le reliquaire auraient pu évoquer, de manière symbolique, les participants présents à une translation du corps du bienheureux.

Lier le coffret à sa destination passée et actuelle, le contenant à son contenu, paraît certes logique. Dans une certaine mesure, la simplicité de nombre d'armoiries du XIII^e siècle permettrait même d'entériner cette supposition. Les Nesle-Falvy, du Vermandois, ne portaient-ils pas un *burelé d'argent et d'azur* ; le comte d'Aumale, *d'or à trois bandes d'azur à la bordure de gueules* ? Ne pourrait-on pas voir l'écu des Guines sur les médaillons n° 25, 32 et 39 ³⁰ ? Mais ce serait là se complaire à des attributions qui ne se fonderaient que sur des figures géométriques, des rayures et des bigarrures, combinées à des bichromies semblables ; l'absence, quoiqu'on en ait dit, des armoiries des Montmirail, des Dammartin, des comtes de Soissons inhumés à Longpont, resterait sans réponse. Enfin, cette hypothèse septentrionale se révèle controuvée pour des raisons de nature chronologique. N'a-t-on pas vu que c'est seulement lors de l'exhumation de Jean de Montmirail que le roi se rendit à Longpont (1227), soit quatorze ans avant que son frère Alphonse ne reçoive, à sa majorité, les armoiries qui figurent à six reprises sur le reliquaire. La deuxième translation qui coïncidait avec la septième croisade, de même que la troisième, postérieure à la mort des reines Blanche et Marguerite, du roi, d'Alphonse, ne peuvent pas non plus être retenues.

C'est par conséquent avec raison que l'auteur de la notice du catalogue du Louvre a desserré les liens historiographiques étroits qu'« entretenaient » le bienheureux Jean de Montmirail et son reliquaire. Mais après avoir soumis le coffret à un examen stylistique et avoir indiqué ma proposition de datation, il a opté pour des armoiries décoratives et pour une réalisation des années 1270 ³¹. S'il est vrai qu'une attitude critique doit prévaloir, après qu'une volonté d'identification forcenée n'a que trop longtemps sévi parmi les historiens de l'art, une telle réserve envers la valeur signifiante de l'héraldique n'est pas aussi circonspecte qu'il y paraît. En effet, de récentes investigations amènent à penser que certains ateliers limousins ont connu deux catégories d'ouvrages armoriés. La première, que l'on qualifierait d'« industrielle », en raison du nombre élevé d'échantillons conservés, se distingue par des écus stéréotypés puisés dans des recueils de modèles, véritables « stocks d'armoiries » ³². En revanche, la seconde catégorie qui concerne les cassettes, les tombeaux et les objets de la première moitié du XIII^e siècle, comporte des armoiries qui doivent être identifiées et attribuées avec précision ³³. Dans le cas présent, il ne s'agit pas de citations à finalité décorative,

²⁹ Père Anselme Dimier et Fernand de Montesquiou, *Longpont, abbaye cistercienne*, s. d. [1950-1960], p. 30; *Trésors des églises de France [Exposition. Paris, 1965]*, n° 95; *La France de Saint Louis [Exposition. Paris, 1970]*, n° 45; *De Hugues Capet à Saint-Louis, les Capétiens et Senlis [Exposition. Senlis, 1987]*, n° 8, pl. coul. En 1974, J.-B. de Vaivre s'était proposé de l'étudier et de la dater : Vaivre (cité n. 26), note 18.

³⁰ Sur les Nesle, la source polychrome la plus ancienne se trouve dans l'*Armorial Sicile* [vers 1420, copie du XVII^e siècle], n° 436, voir Michel Popoff, *Marches d'arnes, I : Artois et Picardie*, Paris, 1981; mais Jean de Nesle, comte de Soissons, portait *d'or au lion passant de gueules à la bordure du même* : *Armorial Walford* [vers 1275], n° 36, d'après Hervé Pinoteau, *L'héraldique de saint Louis et de ses compagnons*, Paris, 1966, p. 45.- Sur les Aumale, Max Prinnet, « Armorial de France composé à la fin du XIII^e ou au commencement du XIV^e siècle », dans *Le Moyen Age*, t. 22, 1920, n° 4, et sceau de 1285 (N 80).- Sur les Guines, sceau de la petite-fille du bienheureux, Alix de Coucy, femme d'Arnould III comte de Guines, appendu à un acte de 1259 (A 58).

³¹ *L'Œuvre de Limoges...* (cité n. 2), p. 378. Je remercie Mme Barbara Drake Boehm, Associate Curator au département d'Art médiéval du Metropolitan Museum of Art, d'avoir bien voulu mentionner les indications que je lui avais données et d'avoir qualifié ma proposition d'« ingénieuse hypothèse ».

³² Alain-Charles Dionnet, « D'or et d'émaux : les gémellions armoriés de Limoges dans l'emblématique du XIII^e siècle », dans *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 125, 1997, p. 239-272, qui distingue, dans une production « de série » forte de 105 pièces répertoriées, deux périodes et deux catégories emblématiques partiellement entremêlées.

³³ Pastoureau (cité n. 2), p. 342.

d'écriture ornementale, sinon comment expliquer que les écus de Dreux-Bretagne ou de Navarre-Champagne qui caractérisent la production armoriée « industrielle » des années 1270 soient ici absents ?

Dès lors, il convient de considérer d'abord le lieu de fabrication de cette longue caisse de bois revêtue de cuir rouge et ornée de médaillons émaillés. Seule cette démarche, affranchie du présumé « local » inhérent à son adresse de conservation séculaire, est susceptible de nous instruire sur les circonstances et le dessein qui ont commandé sa réalisation. La lecture renouvelée des écus et de leurs configurations m'a donc laissé suggérer un possible commanditaire, le vicomte de Limoges, un probable destinataire, le comte de Poitiers, et une utilisation momentanée vraisemblable, celle de receler l'hommage des barons poitevins et aquitains qui s'étaient soulevés à l'instigation du comte de la Marche et d'Angoulême.

Rappelons brièvement que c'est à la fin de 1241 que Hugues X de Lusignan comte de la Marche, poussé par sa femme Isabelle d'Angoulême mère du roi d'Angleterre Henri III, décidait de braver l'autorité royale en refusant de prêter l'hommage à Alphonse qui venait de recevoir le Poitou et l'Auvergne, conformément au testament paternel. Louis IX dut intervenir contre le roi d'Angleterre et son frère Richard Plantagenêt prétendu comte de Poitiers, qui appuyaient la rébellion du comte Hugues. Le 21 juillet 1242, le roi de France remportait la bataille de Taillebourg contre cette coalition. Lusignan, assiégé à Saintes, demandait alors à l'évêque de cette ville et à Pierre de Dreux d'accepter de se charger des négociations; le roi consentait à son pardon et à celui de ses partisans. Le 26 juillet, Hugues X venait à résipiscence avec ses vassaux et rendait hommage à Alphonse pour la Marche et au roi pour Angoulême ³⁴. Si on accepte cette trame historique qui s'accorde avec la destination première du coffret, au décor manifestement profane, et si on admet que les médaillons subsistants sont à leur place originelle, une suite ordonnée se dégage de ses parois émaillées.

Proposition d'identification des médaillons armoriés

Sur la face antérieure (A), quatre disques émaillés se rapportent au roi Louis IX : les deux écus de *France ancien*, placés au milieu du registre supérieur de part et d'autre de l'ancienne serrure (n° 3 et 4), ainsi que ceux de *Provence* (n° 7) et de *Castille* (n° 9), au registre médian, qui rappellent à la fois son alliance conjugale et son ascendance maternelle, et appuient d'éventuels droits patrimoniaux. Son frère Alphonse de Poitiers lui est intimement lié puisque ses armoiries (n° 2 et 5) encadrent le semé de fleurs de lis (voir en annexe la récapitulation des médaillons avec leur identification).

On doit souligner à ce propos que la restitution imparfaite de ces prestigieuses armoiries et de celles qui vont suivre n'a rien d'étonnant : la moindre hésitation du graveur-émailleur entraînait des tracés inexacts, sans repentir possible. Les matrices elles-mêmes n'en étaient pas toujours exemptes, malgré le soin apporté à leur gravure en raison de la valeur juridique du sceau. La distance qui séparait ce nouveau code emblématique de son apprentissage sur cuivre se conçoit aisément. En outre, le fait de recueillir des renseignements oraux probablement auprès du seul commanditaire, les hérauts d'armes étant alors très rares, n'a dû qu'accroître les risques d'erreurs.

A gauche, en tête du bandeau supérieur, viennent les armes bien connues du Capétien Hugues IV duc de Bourgogne (n° 1, repris aux n° 28 et 36), telles qu'elles apparaissent sur les cassettes du Louvre, d'Aix-la-Chapelle et sur ses sceaux ³⁵. Ces médaillons attesteraient

³⁴ Sur cet épisode célèbre, décrit du côté « français » par Guillaume de Nangis et du côté « anglais » par Mathieu Paris, se reporter en dernier lieu à Jacques Le Goff, *Saint Louis*, Paris, 1996.

³⁵ Voir Pinoteau (cité n. 25) et Vaivre (cité n. 26).

d'ailleurs de sa participation présumée à la bataille de Taillebourg ³⁶. A droite, le vicomte de Limoges, Gui VI le Preux (gendre du précédent en 1258, mort en 1263), est évoqué par la combinaison armoriale du n° 6 (*parti d'azur au lion d'or et d'un coticé d'or et de gueules*), scindée au n° 11 (lion) et au n° 12 (coticé), et correctement reprise aux n° 33 et 44. Il est paradoxal de remarquer que les armes de ce fidèle de saint Louis, qui soumit au roi de France les principales places du Limousin, sont longtemps restées erronées, alors que plusieurs objets de l'Œuvre de Limoges les arborent, tout comme son sceau qui reprenait plus ou moins celui de son grand-père Adémar V ³⁷. La tradition érudite lui a pourtant attribué, un siècle après sa mort, un écu *d'or à trois lionceaux d'azur* ³⁸. L'explication de cette inversion chromatique résulte sans doute de la technique des émaux champlevés qui laisse, en réserve de cuivre doré, les figures posées sur le champ, généralement bleu; quant à la variation du nombre des figures, elle dépend de la surface scutiforme et n'a pas d'incidence particulière. Quoi qu'il en soit, cet écu parti serait le plus ancien exemple d'adoption d'un « signe » d'alliance héréditaire ³⁹.

Des armes de modérateurs comme de factieux les accompagnent. Dans le premier « camp », celles de l'oncle du duc de Bourgogne, Pierre de Dreux ou de Braine, dit Mauclerc († 1250), ancien comte de Bretagne, peuvent se lire au n° 8, malgré une reproduction fautive qui omet le *franc-quartier d'hermine* ⁴⁰. Capétien turbulent, il fut choisi comme médiateur du conflit à cause de son ancienne entente avec le roi d'Angleterre et de sa parenté avec le comte de la Marche, beau-père de sa fille Yolande; peut-être est-ce en tenant compte de ce rôle qu'il a bénéficié d'un médaillon au diamètre plus grand (comme ceux de Provence, de Castille et du personnage ci-après). A la jonction des loyalistes et des séditeux, le n° 10 (bandeau médian, repris au n° 14) représente le sire de Parthenay, Guillaume V l'Archevêque († janvier 1243). Par son attitude pusillanime, l'habile beau-frère du seigneur de Taillebourg sut garantir sa succession en allant rendre à Tours l'hommage qu'il devait à Alphonse ⁴¹. Le seul médaillon de ce flanc à appartenir résolument au « camp des rebelles », le n° 13 placé au registre inférieur, évoque Raoul II de Lusignan comte d'Eu († avant 1249), cousin germain du comte de la Marche, mais aussi beau-frère de Pierre Mauclerc et jadis celui du duc de Bourgogne ⁴². A l'âpreté de leurs luttes répondait l'inextricable enchevêtrement des liens du sang...

Sur le couvercle (C), nous reconnaissons de nouveau le roi — les deux médaillons *de France ancien* en chiasme avec ceux *de Castille* (n° 30-41 et 31-40) —, le comte de Poitiers (n° 34 et 38), le vicomte de Limoges (n° 33) et le duc de Bourgogne (n° 28 et 36) qui sont à

³⁶ Peu après son retour de Terre sainte, en mai 1242, il avait reçu l'ordre de rejoindre la chevauchée royale : voir Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne...*, t. 4, Paris, 1891, p. 102, qui relève son absence du duché en juillet.

³⁷ Respectivement, *parti de trois lions et de quatre bandes*, en 1249, et *parti d'un lion et d'un coticé*, seconde moitié du XII^e siècle : voir Philippe de Bosredon et Ernest Rupin, *Sigillographie du Bas-Limousin*, Brive, 1886, n° 170 et n° 169.

³⁸ Selon l'*Armorial Navarre* [vers 1368-75], n° 1398 : Paul Adam, « Etudes d'héraldique médiévale : l'armorial du héraut Navarre », dans *Nouvelle revue héraldique*, 1947. Indication suivie par le P. Bonaventure de Saint-Amable, *Histoire de Saint Martial*, Clermont, t. 3, 1684, p. 339; par l'abbé Joseph Nadaud, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, Limoges, t. 3, 1880, p. 89. etc.

³⁹ Ce parti (peut-être créé vers 1148 par Adémar V, fils de Marguerite de Turenne et petit-fils d'Archambeau vicomte de Comborn et d'Umberge héritière de Limoges) reprendrait un emblème chromatique préhéraldique, commun à ces trois lignages issus (mythiquement ?) d'un même ancêtre tutélaire; il mériterait une étude approfondie. Sur les modes de transmission emblématique matrilineaire, voir Michel Nassiet, « Alliances et filiations dans l'héraldique des XIV^e et XV^e siècles », dans *R.F.H.S.*, t. 64, 1994, p. 9-29.

⁴⁰ Sur ce personnage et ses armoiries, voir Pinoteau (cité n. 30), p. 16-18.

⁴¹ Les traces de son sceau sur l'acte d'hommage d'août 1242 (Arch. nat., J 190A, n° 17) concordent avec le moulage D 3165 (*burelé de seize pièces chargé d'une bande* sur un acte de 1225); cf. Bélisaire Ledain, *Histoire de la ville de Parthenay, de ses anciens seigneurs et de la Gatine du Poitou*, Paris, 1858, p. 126-131.

⁴² *Burelé de quatorze pièces brisé d'un lambel de sept pendants*, contre-sceau sur un acte de 1230 (D 920 bis).

leur tour rejoints par un sire de Coucy (n° 37). Le reliquaire du bienheureux porte bien un écu armorié en relation directe avec son lignage, sa fille Marie ayant épousé Enguerran III de Coucy. Doit-on, à partir de là, considérer ce médaillon comme l'indice d'une commande faite par ses descendants ou au contraire convient-il d'en suspecter l'authenticité, en supposant sa fixation postérieure à la réalisation du coffret ? La solution la plus appropriée pourrait résider dans une troisième voie. Enguerran III le Grand, fantasque beau-frère de l'empereur Otton IV et petit-cousin du roi de France, des Dreux, des Bourgogne et des Lusignan, a fini, après un passé qui a mêlé gloire, démesure et révolte contre le jeune Louis IX, par s'assagir; suffisamment pour être appelé, au printemps 1242, à guerroyer contre le comte de la Marche et le roi d'Angleterre, ce dont il s'acquitta peu avant de mourir ⁴³. Trouver son écu en relief, semblable aux trois autres médaillons du registre médian, parmi ceux des protagonistes de l'expédition saintongeaise paraît donc admissible. Le n° 42 (repris au n° 48) évoque un autre participant à l'ost royal, le comte du Perche, Jacques seigneur de Chateaugontier († vers 1263), neveu et gendre de l'ancien connétable Mathieu II de Montmorency; les émaux d'or et de gueules du *chevronné* correspondraient à ceux de son lignage ⁴⁴. Les écus de vair plain (n° 32 et 39) peuvent concerner des membres de l'obscur famille d'Ermengarde vicomtesse douairière de Limoges. Comme souvent lors d'unions hypogamiques, le manque de renseignements généalogiques et emblématiques oblige à de fragiles conjectures; ainsi l'attribution de cet écu parlant aux Barri ou Barrio (*varius*, vair) ne repose que sur un gémellion des années 1220 qui porte deux armoiries dans lesquelles on propose de voir celles des parents de Gui VI de Limoges ⁴⁵.

Les écus du flanc postérieur (B) qui gravitent autour des trois médaillons aux armes royales (n° 21 à 23) sont d'obédience aquitano-limousine. On relève au n° 17 (repris au n° 45) les armoiries de Raymond IV vicomte de Turenne, mort au cours de l'année 1243. A la différence d'Enguerran III de Coucy, ce cousin des Limoges a gardé dans sa vieillesse un tempérament querelleur : après l'échec du comte Hugues, il va continuer de soutenir la rébellion du comte de Toulouse, forçant Louis IX à se saisir de la vicomté ⁴⁶. Le médaillon suivant (n° 18) représente les armes de Guy II vicomte d'Aubusson, homme lige du comte de la Marche et à ce titre renégat passager jusqu'à son ralliement consécutif à la défaite de Taillebourg ⁴⁷. Les médaillons n° 19 et 20 reproduisent deux fois l'écu du comte d'Eu, déjà cité. Enfin, on rencontre au n° 24 l'armoire du comte de la Marche, Hugues X de Lusignan († 1249), qui fut sans doute l'initiateur involontaire de cet armorial sur cuivre ⁴⁸. Sa position, à l'angle gauche du bandeau inférieur, à côté de l'écu d'un mystérieux individu, au revers du coffre, bref à un très médiocre emplacement pour le beau-père du roi d'Angleterre, nous apparaîtrait volontiers comme le signe délibéré d'un assujettissement symbolique. Le médail-

⁴³ André Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines..., de Coucy...*, Paris, 1631, p. 229-230.

⁴⁴ En tant que comte du Perche, le seigneur de Chateaugontier aurait dû porter *d'argent à trois chevrons de gueules*, d'après le *Rôle d'armes Bigot* [vers 1254, copie du XVII^e siècle], éd. Robert Nussard, Paris, 1985, p. 37; sur ce personnage, voir Abbé Alphonse Angot, *Généalogies féodales mayennaises du XI^e au XIII^e siècle*, Laval, 1942, p. 165 et 139-140 (descriptions de ses sceaux dont le moulage D 1765).

⁴⁵ Alain-Charles Dionnet, « Deux gémellions limousins du XIII^e siècle : interprétations héraldiques », dans *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 122, 1994, p. 94-112. En ce qui concerne les maigres sources relatives à la famille de Barri, voir Nadaud (cit. n. 38), t. 1, p. 110.

⁴⁶ Charles Justel, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne et de la maison de Turenne*, Paris, 1645, p. 40; T. Pataki, *Cressensac dans la vicomté de Turenne*, Brive, s. d. [1984], p. 38 et 69. Sur son sceau, bouclier et bannière coticés (D 771).

⁴⁷ Père Anselme, *Histoire généalogique... de la maison de France*, Paris, 1726-1733, t. 4, p. 326.

⁴⁸ Fréquentes sur les œuvres émaillées « de série » de la seconde moitié du XIII^e siècle — voir Dionnet (cit. n. 32) —, ses armes figurent aussi dans Mathieu Paris [avant 1259] : *Mathei Parisiensis... Chronica majora*, éd. Henry Richards Luard, Londres, 1882-1912, t. 3, p. 66 et t. 6, p. 475.

lon suivant (*de vair à une barre de gueules*) pourrait évoquer, plutôt qu'un cadet de la famille de Barri, un Périgourdin, le seigneur de Pons et de Montignac qui rendit hommage près d'Angoulême au frère du roi (août 1242); un *vairé à une fasce* ornait son sceau armorial ⁴⁹. Au n° 27, se lisent celles d'Aymeric VIII vicomte de Rochechouart († 1245), beau-frère de Gui VI de Limoges. En août 1242, au moment de prêter l'hommage au comte de Poitiers il ne portait pas encore les armes pleines qu'on voit ici ⁵⁰. Est-ce une erreur due une nouvelle fois à une gravure maladroite ou une indication du temps qui fut nécessaire à la confection de la cassette : entre cet événement de loyalisme et la mort de son père ne se sont en effet écoulées que quelques semaines...

Au côté gauche (E), les cinq médaillons toujours en place s'agentent à partir des armes du comte de Poitiers (n° 46), cantonnées de celles de Gui VI de Limoges (n° 44), de Raymond IV de Turenne (n° 45), de Jacques de Chateaugontier (n° 48) et du n° 47, *d'azur à deux fasces d'argent, au chef du même chargé d'un lion issant d'or* [sic]. Cet écu désigne vraisemblablement le fils aîné du comte de la Marche, Hugues de Lusignan, qui du vivant de son père brisait d'un orle de lions le burelé familial ⁵¹. Ses armes ont dû être « abrégées » pour des raisons techniques; insculper et champléver plusieurs lions sur une surface aussi réduite était encore délicat. Le traitement de ce médaillon contraste en tout cas avec les *burelés d'argent et d'azur à l'orle de merlettes* des Lusignan « anglais » qui sont scrupuleusement rendus sur deux importantes œuvres émaillées, la tombe de son propre frère Guillaume comte de Pembroke (réalisée entre 1288 et 1296) et la cassette de son petit-neveu Aymar de Valence (vers 1300) ⁵². Cette comparaison témoignerait de la maîtrise héraldique acquise par les ateliers de graveurs-émailleurs en l'espace d'une génération, que ces derniers soient situés à Limoges ou formés de Limougeauds établis en Angleterre.

Au côté droit (F), c'est cette fois autour des armes de France (n° 51) de commander la composition rayonnante, limitée de nos jours aux seuls écus du comte de la Marche (n° 49) et, en supposant une erreur d'email (azur pour gueules), de Provence (n° 53).

Les limites de cette hypothèse

A l'issue de ce relevé de disques émaillés, auxquels on s'est plu à associer des êtres de chair, une cohérence géographique, une destination plausible, et une datation « résultante » ressortent. A partir des dates de décès de ces personnages, du contexte historique (une épidémie dans l'armée royale suspendit en septembre la campagne militaire), on serait amené à proposer pour cette cassette une fabrication au cours des dernières semaines de 1242.

Mais on ne doit pas dissimuler les incertitudes qui demeurent. En premier lieu, le fait que deux armoiries restent pour l'instant anonymes (n° 15 et 16) et trois inconnues (pour mémoire,

⁴⁹ Si son sceau avait déjà disparu de l'acte sous le Second Empire (Alexandre Teulet, *Inventaires et documents...Layettes du Trésor des chartes*, Paris, 1866, n° 2986), une empreinte conservée à Pau et répertoriée par Paul Raymond, *Sceaux des Archives du département des Basses-Pyrénées*, Pau, 1874, n° 544, nous permet de connaître ses armoiries.

⁵⁰ *Fascé-ondé brisé d'un lambel* sur son contre-sceau de cire blanche (D 3412 bis).

⁵¹ Je tiens à vivement remercier le baron Pinoteau qui m'a suggéré de voir dans cet écu une brisure des armoiries des Lusignan. Voir le contre-sceau de cire verte sur lacs de soie rouge de Hugues XI (D 835 bis) confirmant avec ses frères, en 1246, le traité de 1242 conclu entre le roi et le comte de la Marche.

⁵² Respectivement à l'abbaye de Westminster (miniaturisation armoriale sur la couche du gisant comparable aux dimensions du médaillon de Longpont) et au Victoria and Albert Museum : Gauthier (cit. n. 1), 1973, p. 192 et p. 377-378, cat 143.

les médaillons disparus n° 26, 50 et 52 qui ne faisaient peut-être que reprendre des écus déjà reproduits) souligne la part d'arbitraire de cette démonstration ⁵³.

L'aspect subjectif des critères stylistiques ne doit pas non plus être minoré. Même si les arguments formels paraissent recouper notre proposition, la prudence est de rigueur en ce domaine ⁵⁴. On peut cependant établir une correspondance entre les longs S au dessin grêle qui entourent les écus des médaillons de la cassette Bicchieri ou les disques isolés de même provenance (datés d'avant 1227) ⁵⁵ et ceux, plus sobres, du coffret de Longpont; avec les fleurs de lis au traitement archaïque du coffret du Louvre (1236). Dans la large palette des émaux, constituée de quatre nuances de bleu (bleu nuit, foncé, moyen, lavande), de turquoise, de vert émeraude, de blanc et de rouge sombre, se détache la gamme des bleu-gris déjà présente sur une plaque d'applique (vers 1220) ⁵⁶ ou sur la châsse de sainte Ursule (vers 1235-1245) ⁵⁷. Ces couleurs ternes confirment l'amorce d'un déclin dans l'art d'émailler, perceptible dès le premier tiers du XIII^e siècle, plutôt qu'elles n'en caractérisent la seconde moitié. L'incursion européenne du Grand Khan (1239-1242), en suspendant l'importation de composants vitreux, ne fit qu'accentuer cette baisse de qualité due à un changement d'opacifiant ⁵⁸.

Mais ce sont surtout les dimensions de la cassette qui gardent leur mystère, car les documents conservés en relation avec cet épisode n'exigeaient pas, en raison de leurs modestes formats, une telle longueur (près de 72 centimètres) ⁵⁹. Depuis plusieurs décennies, la taille des actes n'apparaissait plus comme un critère d'importance, de solennité ⁶⁰. En fut-il différemment pour le traité de paix conclu entre le roi et le comte de la Marche ⁶¹, pour l'hommage de ce dernier à Alphonse ? Au reste, il est possible qu'un aménagement intérieur de la cassette ait permis de classer séparément rouleaux et actes pliés dans des logettes adaptées. Un petit cahier de parchemin, non daté, émanant de la chancellerie du comte de Poitiers, nous apporte deux utiles renseignements. D'une part, il nous éclaire sur son tempérament d'administrateur attentif à ses archives, gages de « bon gouvernement », d'autre part, il nous fournit des informations sur leur rangement : un coffre rouge avec ferrures portant l'écu de Poitiers et une boîte (*in pixide*) y sont succinctement indiqués ⁶². Le caractère lapidaire de ces mentions nous empêche toutefois d'aller plus avant.

En revanche, le glissement de fonction qui changea ce coffre au décor profane et belliqueux (nées sur les champs de bataille, les armoiries étaient encore assez largement considé-

⁵³ La tentation serait forte de suppléer l'absence de certains écus : n'eût-on pas aimé y relever celles de Geoffroi de Rancon seigneur de Taillebourg, beau-frère de Guillaume l'Archevêque, ou celles de Bouchard VI de Montmorency, beau-frère de Jacques de Chateaugontier, qui se distinguèrent au cours de ces événements...

⁵⁴ Les arguments de la datation tardive de la cassette de Longpont résident dans la simplification de son décor et son aspect hâtif, voir *L'Œuvre de Limoges...* (cité n. 2), cat. 134. Il en fut de même pour celle du Louvre, datée, avant l'étude d'Hervé Pinoteau, de la fin du XIII^e siècle : « travail assez grossier... production tardive », tel était encore l'avis du grand savant que fut Jean-Joseph Marquet de Vasselot, *Les gémellions limousins du XIII^e siècle*, Paris, 1952, p. 22 (publication posthume).

⁵⁵ *L'Œuvre de Limoges...*, cat. 89 et cat. 93.

⁵⁶ *Ibid.*, cat. 94.

⁵⁷ *Ibid.*, cat. 115.

⁵⁸ Gauthier (cité n. 52), p. 187; sur ces questions, voir *L'Œuvre de Limoges...* (cité n. 2), « Le cuivre et l'émail : techniques et matériaux », en particulier les p. 58-60.

⁵⁹ Ces actes vont de 13,5 x 9 cm pour l'hommage d'Aymeric de Rochechouart (Arch. nat., J 190A, n° 14) à 33,5 x 17,5 cm pour les lettres d'Alphonse au comte de la Marche, 1^{er} août 1242 (Arch. nat., J 190A, n° 18).

⁶⁰ Olivier Guyotjeannin, Jacques Pycke et Benoît-Michel Tock, *Diplomatique médiévale*, Paris, 1993 (*L'atelier du médiéviste*, 2), p. 65-66.

⁶¹ L'acte royal de confirmation, transcrit et scellé à Royaumont en juin 1246 (Arch. nat., J 192, n° 15), mesure, sans les sceaux pendants, 42 x 32 cm.

⁶² Arch. nat., J 190B, n° 66, fol. 1v; voir Auguste Molinier, *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers*, Paris, 1900, t. 2, p. XXIV-XXV.

rées comme éloignées du monde des clercs) en un précieux reliquaire peut se déduire de sa structure. La forme élémentaire de sa caisse, un parallélépipède, en faisait un modèle facile de remploi.

Plus aléatoires semblent être les circonstances de son arrivée au sein de la communauté cistercienne de Longpont. A moins de supposer un illustre donateur. Si on prolonge en effet notre raisonnement et notre attribution, il est vraisemblable de croire qu'à la mort sans postérité d'Alphonse de Poitiers (21 août 1271), la cassette fit retour à la couronne, comme l'ensemble de ses biens. Dévolue à son neveu Philippe III le Hardi, ce dernier aurait pu l'offrir à la communauté qu'il continua de prendre sous sa protection ⁶³. Par son origine royale, ce don aurait alors été jugé digne d'abriter les restes du bienheureux. Semblable destinée n'a-t-elle d'ailleurs pas affecté les deux autres cassettes reliquaires qui, au fil de cette étude, se sont trouvées associées à celle de Jean de Montmirail : le coffret de Louis IX, déposé en l'abbatiale Notre-Dame-du-Lys par son petit-fils Philippe IV le Bel, est devenu le réceptacle des ossements et du cilice du saint roi, son ancien « propriétaire » ⁶⁴; la cassette du duc de Bourgogne, échue dans le trésor d'Aix-la-Chapelle, a servi d'écrin à des insignes impériaux puis à des corps saints ⁶⁵.

*
* *

En dépit de ces interrogations qu'il convenait de ne pas dissimuler, l'hypothèse selon laquelle cette cassette aurait été réalisée à la fin de l'année 1242 me paraît la moins mauvaise. Ses flancs porteraient témoignage de la soumission des partisans pro-anglais du comte et de la comtesse de la Marche; ils illustreraient matériellement leur réconciliation avec Alphonse de Poitiers, leur légitime seigneur; ils proclameraient le succès politique du roi Louis IX. Sans doute s'agissait-il, de la part de Gui VI de Limoges, à la fois d'un manifeste constant de loyauté envers le lignage des fleurs de lis et d'un présent non dénué d'arrière-pensées. En montrant la capacité des ateliers de sa ville à réaliser en un court laps de temps des ouvrages émaillés éclatants, il soutenait leur renommée et facilitait leur diffusion tant sacrées que profanes vers la France capétienne. Aussi ne nous semble-t-il pas trop téméraire de considérer cette cassette spectaculaire, à l'égal de celle du Louvre, comme une des sources probables de la prime héraldique limousine.

⁶³ Muldrac (cité n. 8), p. 289 et 308-309. Dans le nécrologe fragmentaire de l'abbaye N.-D. de Longpont (Bibl. nat. de France, ms lat. 5470, p. 285-292), il n'a pas été retrouvé mention d'intentions de prières en faveur du comte de Poitiers ou du roi Philippe III.

⁶⁴ *L'Œuvre de Limoges...* (citée n. 2), cat. 124 : date incertaine de son dépôt, après 1297, ou dès les années 1270.

⁶⁵ Vaivre (cité n. 26), p. 97 et 105 : après le duc Hugues IV, elle dut parvenir entre les mains de Richard Plantagenêt comte de Cornouailles qui, élu roi des Romains en 1257, aurait pu l'offrir en 1262.

ANNEXE
RECAPITULATION DES MEDAILLONS
IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES ARMOIRIES

A. Flanc antérieur

1. *D'or à trois barres d'azur à la bordure de gueules* [pour un bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules] : Hugues IV duc de Bourgogne († 1273).
2. *Parti d'azur semé de fleurs de lis d'or* [quatre en fait] *et de gueules semé de châteaux d'or* [deux en fait] : Alphonse de France, en 1241 comte de Poitiers et d'Auvergne, en 1249 comte de Toulouse († 1271).
- 3 et 4. *D'azur semé de fleurs de lis d'or* (France ancien) : Louis IX, roi de France († 1270).
5. Le comte de Poitiers.
6. *Parti d'azur au lion d'or et d'or à cinq cotices de gueules* [pour un coticé d'or et de gueules] : Gui VI vicomte de Limoges († 1263).
7. *D'or à quatre pals de gueules* [pour un palé d'or et de gueules] : Provence; doit se rapporter au roi de France.
8. *Echiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules* : Pierre de Dreux ou de Braine, dit Mauclerc, comte de Bretagne et de Richemont (jusqu'en 1237), seigneur de Fère-en-Tardenois, Brie-Comte-Robert, etc. (de 1237 à sa mort en 1250). Cet écu aurait dû être brisé par un franc-quartier d'hermines, au lieu des armes pleines de la maison de Dreux.
9. *De gueules à trois châteaux d'or* [normalement un seul château] : Castille; doit se rapporter au roi de France.
10. *Burelé d'argent et d'azur à la bande de gueules brochante* [il est à noter que le burelé comporte neuf pièces et que deux burelles de la partie supérieure de l'écu présentent un émail de couleur différente de part et d'autre de la bande] : Guillaume V l'Archevêque sire de Parthenay († janvier 1243).
11. *D'azur au lion d'or* : doit se rapporter à Gui VI vicomte de Limoges.
12. *D'or à cinq cotices de gueules en barre* : doit se rapporter également au vicomte de Limoges [le coticé d'or et de gueules est anormalement inversé].
13. *D'argent à trois fasces d'azur au lambel à trois pendants de gueules brochante* [pour un burelé brisé d'un lambel; ce dernier « mord » sur le bord supérieur de l'écu; l'alternance des couleurs n'est pas respectée : en effet, deux fasces ne sont séparées que par la réserve de cuivre doré] : Raoul II de Lusignan, dit d'Issoudun, comte d'Eu, seigneur de Melle en Poitou, etc. († 1249).
14. *D'argent à trois fasces d'azur à la bande de gueules brochante* [de chaque côté de la bande, les rayures présentent la même discontinuité de couleur qu'au n° 10] : le sire de Parthenay.
15. *De gueules à quatre pals d'or, au chef de sable chargé de trois besants d'or* [les réserves de cuivre doré constituant les pals sont étroites et ne vont pas jusqu'à la ligne de séparation] : non identifié.
16. *De gueules à trois croissants d'argent* [les deux figures supérieures, en se touchant, ont dû faciliter le travail de l'artisan, l'aire d'émail blanc étant commune] : non identifié.

B. Flanc postérieur

17. *Coticé d'or et de gueules* : Raymond IV vicomte de Turenne († 1243).
18. *D'or à la croix ancrée de gueules* : Guy II vicomte d'Aubusson.
- 19 et 20. Semblables au n° 13 : le comte d'Eu.
- 21, 22, 23. Le roi de France.
24. *Fascé d'azur et d'argent de huit pièces* [abrégé du burelé d'argent et d'azur] : Hugues X de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême († 1249).

25. *De vair à la barre de gueules* : doit se rapporter à Geoffroy seigneur de Pons et de Montignac: une probable erreur du graveur a entraîné la mauvaise transcription de la fasce qui brochait sur son écu vairé.
26. Médaillon disparu.
27. *Fascé-ondé d'argent et de gueules* : Aymeric VIII vicomte de Rochechouart († 1245).

C. Couvercle

28. Le duc de Bourgogne.
29. *De Castille*.
30. Le roi de France.
31. *De Castille*.
32. *De vair plain* : un membre de la famille de Barri ?
33. Le vicomte de Limoges.
34. Le comte de Poitiers.
35. Le roi de France.
36. Le duc de Bourgogne.
37. *De vair à trois fascas de gueules* [pour un *fascé de vair et de gueules*] : Enguerran III sire de Coucy († fin 1242).
38. Le comte de Poitiers.
39. Un membre de la famille de Barri ?
40. *De Castille*.
41. Le roi de France.
42. *D'or à cinq chevrons de gueules* [le premier à peine amorcé, le cinquième écimé] : Jacques seigneur de Chateaugontier et comte du Perche († vers 1263).
43. Le comte de Poitiers

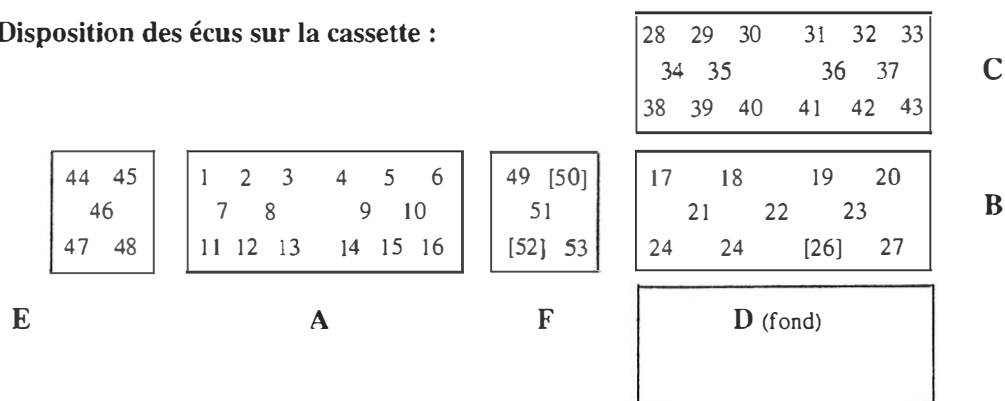
E. Côté gauche

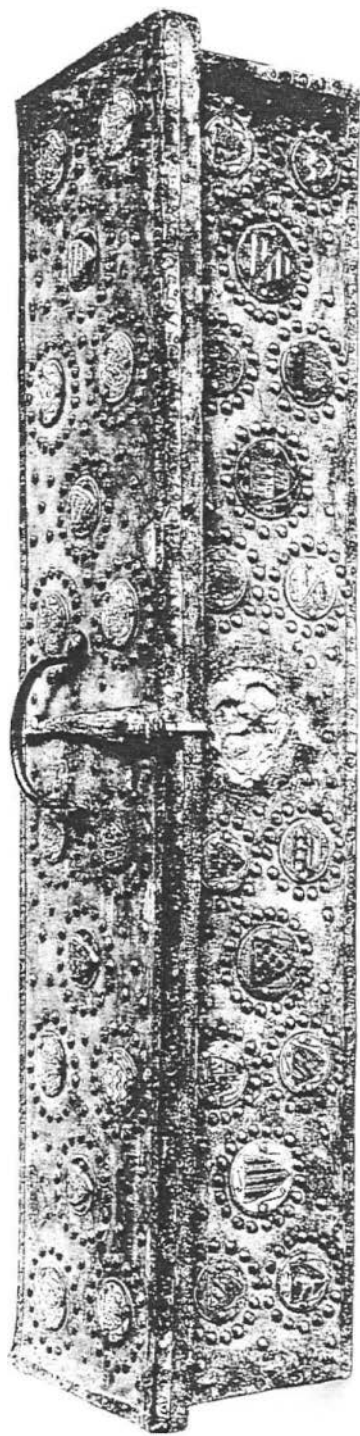
44. Le vicomte de Limoges.
45. *D'or à sept cotices de gueules en barre* [coticé inversé] : le vicomte de Turenne.
46. Le comte de Poitiers.
47. *D'azur à deux fascas d'argent, au chef du même chargé d'un lion issant d'or* (sic) [abrégé audacieux du *burelé d'argent et d'azur à l'orle de lions de gueules*] : Hugues XI de Lusignan, dit le Brun, fils aîné du comte de la Marche et d'Angoulême.
48. Le comte du Perche.

F. Côté droit

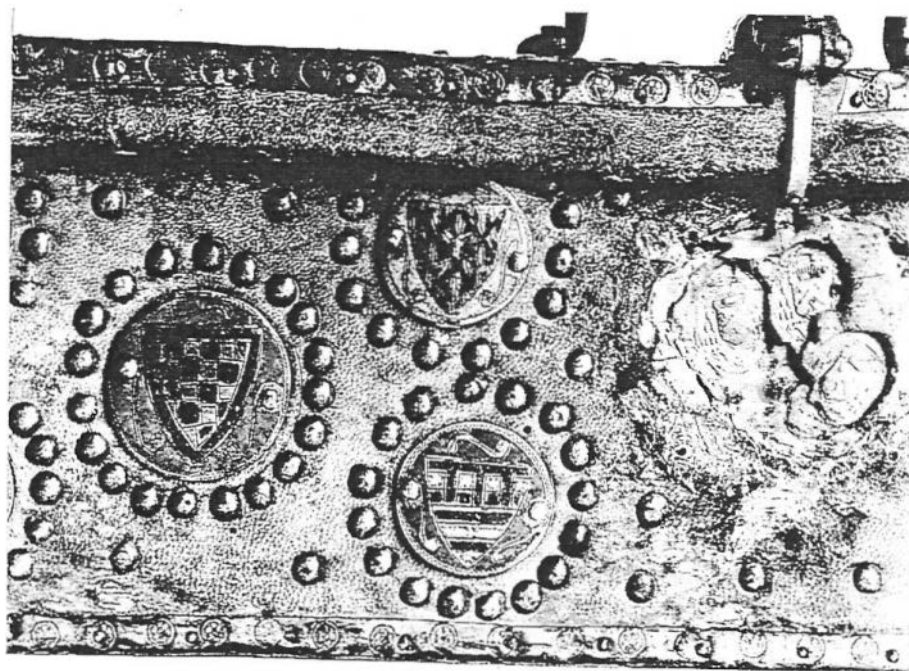
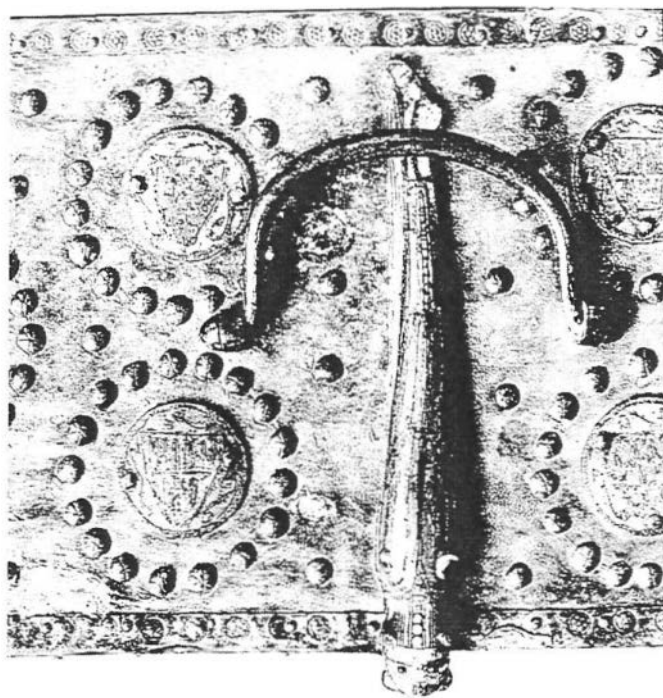
49. Le comte de la Marche et d'Angoulême.
50. Médaillon disparu.
51. Le roi de France.
52. Médaillon disparu.
53. *D'azur à quatre pals d'or* [erreur d'email du champ] : Provence ?

Disposition des écus sur la cassette :



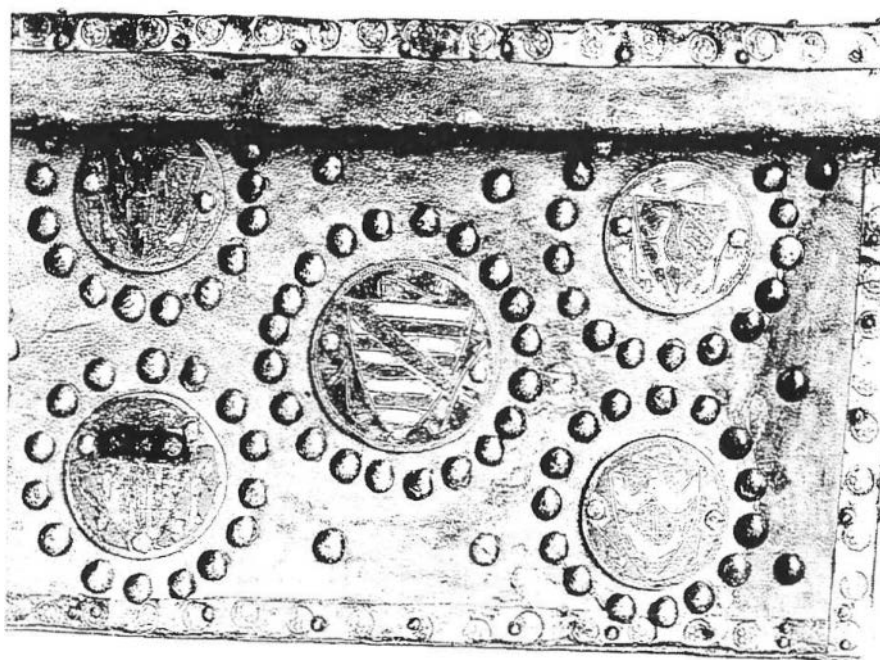
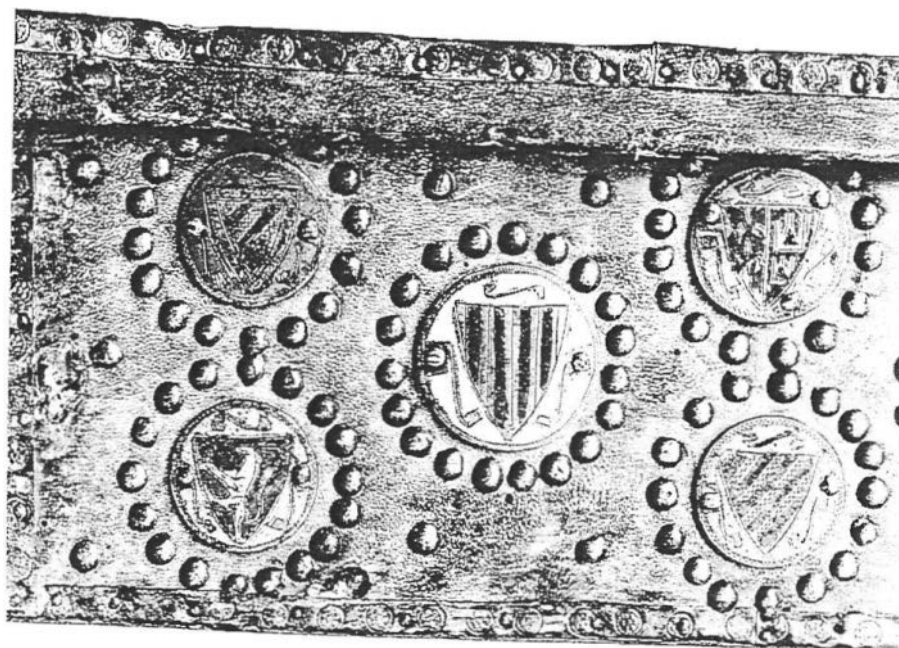


1. Cassette de Longpont (cassette reliquaire du bienheureux Jean de Montmirail)
Longpont (Aisne), église Saint-Sébastien



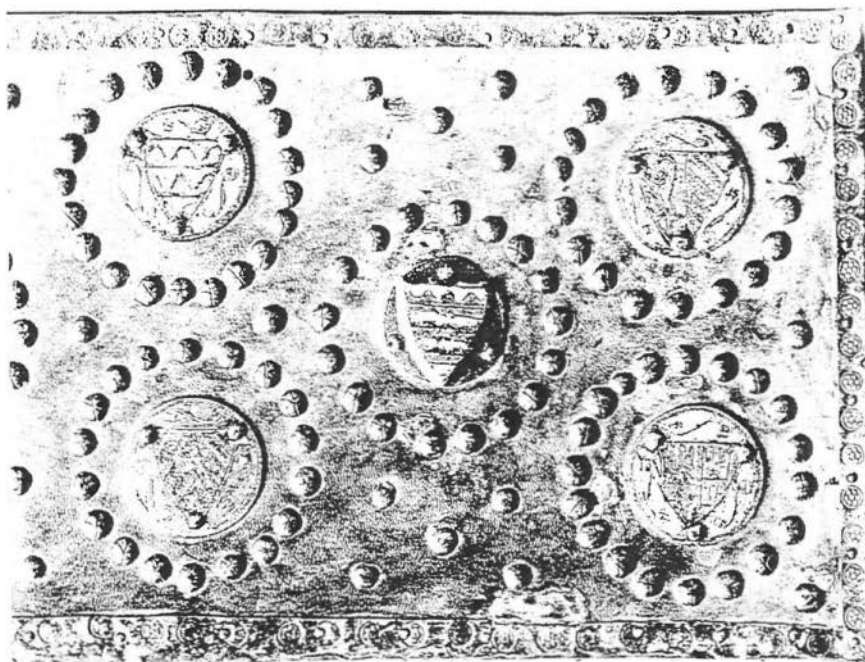
Cassette de Longpont. De haut en bas :

2. détail du couvercle (C) : de part et d'autre de la poignée et du dragon couché, médaillons aux armes de Louis IX roi de France (n° 30 et 41) et aux armes de Castille (n° 31 et 40)
3. détail du flanc antérieur (A) : cachets de Pierre-Louis Péchenard, évêque de Soissons, authentifiant le reliquaire (vers 1919) et médaillon aux armes du roi de France (n° 3), de Pierre de Dreux (n° 8) et de Raoul II de Lusignan (n° 13)



Cassette de Longpont. De haut en bas :

- | | | |
|---|----|----|
| 4. Détail du flanc antérieur (A) : armes d'Hugues IV de Bourgogne (n° 1), | 1 | 2 |
| d'Alphonse de Poitiers (n° 2), de Provence (n° 7), | | 7 |
| d'or au lion d'or (n° 11 : empruntées à Gui VI de Limoges) | 11 | 12 |
| et coticé en barre d'or et de gueules (n° 12 : empruntées à Gui VI de Limoges). | | |
| 5. Détail du flanc antérieur (A) : armes d'Alphonse de Poitiers (n° 5), | 5 | 6 |
| de Gui VI de Limoges (n° 6), de Guillaume l'Archevêque, | | 10 |
| sire de Parthenay (n° 10), non identifiées (n° 15 et n° 16). | 15 | 16 |



Cassette de Longpont. De haut en bas :

- | | | |
|---|----|----|
| 6. Détail du couvercle (C) : armes d'un membre de la famille de Barri (?) (n° 32), de Gui VI de Limoges (n° 33), d'Enguerran III de Coucy (n° 37), de Jacques de Chateaugontier, comte du Perche (n° 42), et d'Alphonse de Poitiers (n° 43) | 32 | 33 |
| | | 37 |
| | 42 | 43 |
| 7. Détail du côté droit (F) : armes d'Hugues X de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême (n° 49), de Louis IX roi de France (n° 51) et de Provence (n° 53) | 49 | |
| | | 51 |
| | | 53 |



8. Cassette de Longpont, détail du côté gauche (E) :
 armes de Gui VI vicomte de Limoges (n° 44),
 de Raymond IV vicomte de Turenne (n° 45),
 d'Alphonse de Poitiers (n° 46), d'Hugues XI le Brun de Lusignan (n° 47)
 et de Jacques de Chateaugontier, comte du Perche (n° 48)

44	45
	46
47	48